Image not found or type unknown

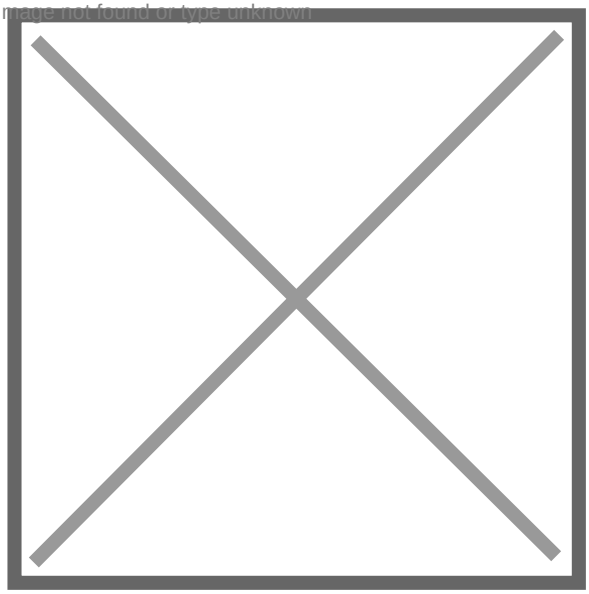

Suis-je responsable? solidaire ? du passé d'una associé

Par **Btroisan**, le **20/01/2016** à **07:41**

Bonjour,

Je voudrais monter une sas avec un associé à 50/50
Si cet associé à des dettes au rsi et ne prend pas de salaire pendant 6 mois parce qu'il bénéficie de l'accre ...

Suis-je responsable? solidaire ?
Peut on me réclamer de payer ses dettes ?

Merci de votre réponse

Par **morobar**, le **20/01/2016** à **07:48**

Bonjour,
Non il n'y a aucune solidarité.
Par contre la participation au capital consiste à posséder des actions de la SAS c'est à dire des valeurs mobilières.
Ces actions peuvent donc faire l'objet d'une saisie...ce qui ne va pas manquer de perturber le fonctionnement de l'entreprise.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés